
Collecte et valorisation de déchets non séparés : textile, amiante, INS, PAM

Communauté d'Agglomération du Muretain

8bis Avenue Vincent Auriol

Bp40029

31601 Muret

[Voir le site internet](#)

Cédric Debevre

Auteur :

cedric.debevre@agglo-muretain.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

La spécificité des déchets de type textile, amiante, Imprimés Non sollicités (INS) ou Petits Appareils Ménagers (PAM) rend leur prise en charge délicate. Les filières de traitement et de valorisation correspondantes demeurent aujourd'hui insuffisamment structurées. C'est la raison pour laquelle on retrouve encore trop souvent ces déchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ou parmi les encombrants.

La Communauté d'Agglomération du Muretain a donc souhaité engager des actions permettant de corriger ce phénomène en prenant pour exemple la collecte des DEEE, des DASRI ou encore celle du bois.

D'une façon générale, elle entend étudier et trouver des solutions adaptées et économiquement raisonnables à mettre en place pour traiter efficacement les flux des différents déchets.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif de la Communauté d'agglomération est de :

- diminuer la présence des déchets valorisables de type textile, Imprimés Non Sollicités (INS), Petits Appareils Ménagers (PAM), etc. dans les ordures ménagères ou les encombrants,
- augmenter les tonnages et le taux de valorisation de ces déchets spécifiques.

En

- recherchant une solution de proximité, adaptée au tri et à la séparation de ces flux de déchets,
- maîtrisant davantage les coûts liés à leur prise en charge et leur traitement.

Et ce, dans le souci d'une mise en conformité avec la réglementation nationale et européenne et la préservation de l'environnement.

Résultats quantitatifs

- Une réduction importante de la part de ces différents déchets dans les ordures ménagères classiques. (Il n'existe cependant pas à l'heure actuelle d'estimation précise).
- La mise en place de 24 bornes de collecte "Textiles" .

Résultats qualitatifs

Un service rendu toujours plus performant avec :

- un exutoire bien identifié pour les Petits Appareils Ménagers en déchèterie,
- des filières de traitement de l'amiante identifiées (sociétés TREDI, SIAP ou PSI, toutes trois localisées en Haute-Garonne).

Une maîtrise de la gestion des déchets recyclables et/ou valorisables.

La mise en conformité avec la réglementation nationale et européenne.

MISE EN OEUVRE

Planning

- Diagnostic de la situation de départ.
- Recherche de solutions et de filières adaptées aux différents types de déchets (INS, PAM, Amiante, Textiles).
- Mise en place d'équipements de collecte spécifiques.
- Suivi des performances obtenues et des améliorations apportées.

Moyens humains

-

Moyens financiers

Budget prévisionnel de 20 000 € (étude + mise en œuvre)

Moyens techniques

-

Partenaires mobilisés

ADEME

Eco-Emballages

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui

Difficultés rencontrées

-

Recommandations éventuelles

Intégration future des obligations réglementaires qui émaneront de l'extension des nouvelles « REP matières »

Mots clés

COLLECTE SEPARÉE | TEXTILE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE

administrateur.optigede@ademe.fr

Direction régionale toutes les régions